

Découvrir nos activités

SKI

## SKI ALPIN « TOUTES NEIGES »

### FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

#### Modalités d'adhésion.

Les adhésions sont souscrites en ligne à partir de la page d'accueil du nouveau site internet de l'association [www.oxygenepsa.fr](http://www.oxygenepsa.fr) :

Adhésion association: 10,00€ <sup>(1)</sup>

Adhésion section Ski: 10,00€

Répondre aux conditions de non contre indication médicales suivantes (Principe de reconduction du certificat médical):

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an par rapport à la date d'adhésion) pour la section
- L'année suivante (n+1), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS\_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+2), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS\_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+3), il doit ajouter un nouveau certificat (de moins d'un an) pour la section

Attention, cette règle des 3 ans n'est valable que s'il n'y a pas d'interruption dans les adhésions, c'est-à-dire que :

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an) pour la section
- Il n'adhère pas en année (n+1) à la section
- En année (n+2), il doit fournir à nouveau un certificat de moins d'un an.

Envoyer un seul chèque du montant global à l'ordre de « OXYGENE\_PSA Section SKI » à:

Michel MALDY  
ADN VV500

ou

Michel MALDY  
1 rue de la Bourdonnais  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

<sup>(1)</sup> Sauf si déjà adhérent pour l'année civile en cours via une autre section sportive ou culturelle.



Découvrir nos activités

SKI

## SKI ALPIN « TOUTES NEIGES »

### FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

#### Modalités d'inscription aux sorties.

Pour certaines sorties, les inscriptions peuvent être réalisées en ligne par l'adhérent à partir de la fiche événement extraite de l'agenda accessible à partir de la page d'accueil de la section: <http://www.oxygenepsa.fr/section-ski-37.html>. A défaut, prendre contact avec le responsable de section.

Une inscription ne pourra être valide qu'aux conditions requises suivantes:

- S'être acquitté de ses **droits d'entrée à l'association** et à la section Ski.
- Répondre aux **conditions de non contre indication médicales** précédemment décrites.
- Avoir fourni un **chèque de 100,00€** à la section Ski Alpin **bon pour caution** sur l'ensemble des sorties sur lesquelles l'adhérent est inscrit. Cette caution a pour vocation de fiabiliser les engagements, et, le cas échéant, de couvrir au moins en partie les frais de désistement.

